

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1086-2020 ET 1020-02-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 9 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-2020 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME « RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT »;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-2015, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA COLLECTE ET À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la ville www.bromont.com ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 10^e jour de mars 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques